



Remise premier chèque de loyer sans Bail

Par **laplacien**, le **10/04/2013** à **02:42**

Bonjour,

J'ai récemment visité un appartement que je souhaite louer pour une durée de quatre mois. Il s'agirait donc d'une seconde habitation car je dois effectuer un stage qui ne se trouve pas dans la ville où j'ai ma résidence principale. Lors de la visite, le propriétaire a de suite accepté de me louer le logement et m'a donc demandé de lui remettre un chèque pour le premier mois de loyer. (J'ai visité le logement le 4 avril et l'emménagement était prévu pour le premier mai). J'ai donc demandé si on signait le bail et il m'a répondu que c'était son épouse qui s'occupait de cela et que je verrai avec elle par téléphone. Le bail me serait alors transmis par courrier. Naïvement, j'ai remis ce chèque sans aucune preuve qu'il s'agissait d'un versement pour un mois de loyer ou d'un dépôt de garantie. Il m'a seulement remis une clé qui n'est pas celle de l'appartement mais celle de l'entrée principale de l'immeuble. Il ne semblait pas très procédurier et n'était même pas au courant du montant du loyer, je ne me suis donc pas méfiée. Maintenant cela fait presque une semaine que j'essaie de joindre ces fameux propriétaires à toute heure de la journée afin de m'arranger avec eux pour la réalisation du bail mais ils sont injoignables (je n'ai qu'un numéro de fixe). Je commence à m'inquiéter et à penser qu'il s'agirait d'un abus de confiance, d'autant plus que le chèque a bel et bien été encaissé (ce jour même). Je me suis renseignée sur la propriétaire et elle serait en possession d'une SCI pour ses locations. Je vais continuer mes appels en espérant qu'ils étaient simplement en déplacement ces derniers jours mais si ils sont réellement honnêtes pourquoi ne tentent-ils pas de me joindre? Quels sont les recours que j'aurai en cas de véritable arnaque? Je précise que n'ai aucune preuve quant à la nature du chèque que je leur ai signé et la seule chose que j'ai est cette fameuse clé (en espérant qu'ils n'aient pas changé la serrure depuis). M'est-il possible de les forcer à me laisser entrer dans les lieux du fait du chèque que j'ai émis?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement